



Compte Rendu de séance Conseil Municipal du 11 juillet 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en application du code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude GENDRONNEAU, Maire de Santeny, le lundi 11 juillet 2016 à 21h, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Finances : Décision modificative budgétaire

Présents : Mmes Sophie DEL SOCORRO, Noëlle JEANNOLLE, Valérie MAYER-BLIMONT, Martine THIRROUEZ et, MM. Philippe NAHON, Jean-Luc POUGET et Christophe VINCENT, Adjoint ;

Mmes MM. Eric BAUDE, Vincent BEDU, Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Anne DERIVET, Brigitte D'HUY-ROUX, Philippe DINAY, Véronique FLAMAND, Jacqueline HADJHAMOU, Claudine KESSLER, Jean-Claude LE GALL, Shaun MALONEY, Laurent REBEQUET, Magalie RICHARD, Conseillers ;

Absents représentés : Bernard CHEVILLON représenté par Shaun MALONEY, Marie-Claire GUALLARANO représentée par Claudine KESSLER, Joël HANSCONRAD représenté par Vincent BEDU, Karen NABETH représentée par Ghislaine BRAC DE LA PERRIERE, Seynabou SOW représentée par Eric BAUDE

Absent : Lionel GARNIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance

Sophie DEL SOCORRO a été élue secrétaire de séance, Florence NGUYEN-ROUAULT, Directrice Générale des Services, lui est adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales.

FINANCES

Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de l'immeuble dit « La Forge », sis 4 rue de la Fontaine, via une procédure de préemption lancée en 2015, afin d'éviter la construction de programmes de logements inadaptés notamment en matière de stationnement.

Il rappelle que l'immeuble avait initialement été mis en vente à plus de 400 000 € par les propriétaires. Le service des Domaines l'a évalué à 135 000 €.

Le prix d'acquisition a finalement été fixé par le Tribunal de Grande Instance de Créteil à 268 800 €.

Nous avons inscrit la somme prévisionnelle de 200 000 € pour l'acquisition de cet immeuble dans le budget voté le 25 janvier 2016. Monsieur le Maire propose donc d'inscrire la somme

supplémentaire de 68 800 €, dépense équilibrée par le recours à l'emprunt, ledit emprunt ayant déjà été signé et contracté en 2015 et pouvant faire l'objet de plusieurs tirages d'ici juin 2017.

Les fonds doivent être versés au plus tard le 8 août, d'où la nécessité de réunir le Conseil Municipal en juillet.

Monsieur BEDU demande si l'acte notarié a déjà été signé. Monsieur le Maire répond qu'il a été signé il y a 15 jours.

Madame de LA PERRIERE demande pourquoi le Conseil Municipal se réunit si l'acte est déjà signé. Monsieur le Maire répond que l'objet de la présente séance du Conseil Municipal est d'inscrire la somme au budget.

Madame de LA PERRIERE demande quand l'acte a été signé. Monsieur le Maire répète qu'il a été signé il y a 15 jours à l'étude de Maître Charbonneaux à Marolles.

Monsieur BAUDE demande quel est le projet de La Forge. Monsieur le Maire répond que l'on se dirigerait vers un pôle jeunesse et l'aide à la parentalité mais que le travail est en cours. La réflexion est plus large, notamment sur les liaisons douces, l'aménagement autour du lavoir, le rachat d'autres parcelles.

Madame de LA PERRIERE demande ce qu'est le service jeunesse car il y en a déjà plein. Monsieur le Maire répond que l'idée est justement de regrouper les services dans des locaux adaptés et de répondre à la politique de la ville dans le cadre territorial. Aujourd'hui, la première nécessité est la mise en sécurité des lieux. Un projet engage des sommes importantes, il est donc nécessaire qu'il soit bien ficelé avant d'en lancer le démarrage.

Monsieur BAUDE considère qu'il est bizarre de procéder à un achat pour un investissement qu'on ne connaît pas bien et rappelle qu'il s'agit de l'argent des Santenois. Monsieur le Maire lui rappelle que Monsieur BAUDE lui-même dit que gouverner c'est anticiper, prévoir... Monsieur le Maire explique que la Forge est aujourd'hui une réserve foncière pour un équipement collectif. Il précise, à titre d'information, que le SAF94 ne peut pas porter de foncier sur des équipements municipaux, des programmes ne comportant pas de logements.

Monsieur BAUDE considère qu'il faut être dans l'action performante et qu'une fois de plus, il y a un problème de méthode. Monsieur NAHON rappelle qu'en réunion de la Commission Finances, Monsieur BEDU avait approuvé l'achat de La Forge en disant qu'à ce prix-là, ce serait dommage de s'en priver.

Madame DEL SOCORRO rappelle que l'ordre du jour est la décision modificative budgétaire. Elle considère que les élus du groupe EPS veulent toujours aller plus vite que la musique, mais qu'il faut gravir marche après marche pour construire un projet.

Monsieur DINAY estime que la perspective est un pôle jeunesse, qu'en effet on travaille pour le bien de la Commune, que les choses se font petit à petit. L'acquisition, ce sont les fondations, et sans fondation, on ne peut pas construire.

Monsieur BAUDE demande pourquoi il est nécessaire d'emprunter et interroge si la Commune n'a plus d'argent. Monsieur le Maire réitère son explication exposée en début de séance.

Monsieur le Maire clôt le débat et fait passer au vote.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 21 juin 2016, Monsieur le Maire propose de modifier la section d'investissement du budget comme suit :

Article 2111 (Dépenses) : + 68 800 €

Article 1641 (Recettes, tirage de l'emprunt 2015-2017) : + 68 800 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte, 20 voix pour six abstentions (Eric BAUDE, Vincent BEDU, Joël HANSCONRAD, Ghislaine de LA PERRIERE, Karen NABETH, Seynabou SOW), la décision modificative budgétaire suivante :

<i>article</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Investissement		
2111 chapitre 21 opé 11 service 020	68 800,00 €	
1641 chap 16 opé 11 service 020		68 800,00 €
Total	68 800,00 €	68 800,00 €

Questions diverses

Madame de LA PERRIERE rappelle que le compte-rendu de la Commission Vie économique parle de la préemption des baux commerciaux et demande ce qu'il en est. Madame KESSLER précise que les élus EPS étaient absents à cette réunion. Monsieur le Maire répond que le processus est en cours. Monsieur VINCENT précise que la Chambre des Métiers et la Chambre du Commerce ont été saisies pour avis, avant présentation du projet au Conseil Municipal.

Madame de LA PERRIERE demande si l'on va préempter le lavoir. Monsieur le Maire répond que celui-ci appartient déjà à la Commune.

Monsieur le Maire informe qu'il y aura une diminution du FPIC sur l'exercice 2016.

Monsieur DINAY informe que six nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes ont été élus.

Questions territoriales et métropolitaines

Madame MAYER-BLIMONT informe que le Territoire T11 s'appelle désormais « Grand Paris Sud-Est Avenir ».

Dans le cadre de l'appel à projets « Inventons la Métropole », Santeny dépose un dossier portant sur la requalification de Gondy.

90 dossiers ont été déposés dont 4 sur le Territoire « Grand Paris Sud-Est Avenir » : Santeny, Limeil-Brévannes, Alfortville, Créteil. Un comité d'organisation a désigné 6 équipes qui feront le tour des sites. Madame MAYER-BLIMONT pilote l'une de ces équipes.

La séance est levée à 21h30.

Jean-Claude GENDRONNEAU
Maire

Sophie DEL SOCORRO
Secrétaire de séance

Les membres du Conseil Municipal